

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE CHAPITRE DES VOLS
A Brialmont. — Une jeune bonne, Sidonie Delhay avait été chargée de nettoyer une maison que les locataires...

Le Tribunal correctionnel d'Avènes a condamné à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende...

A Dunkerque. — Le matelot chilien José Colnane, embarqué sur un navire qui fit escale à Dunkerque, avait pendant la traversée, dévalisé les cabines des officiers...

Après réquisitions de M. l'avocat général Vermeulen et plaidoirie de M. Debraux, la Cour confirme la décision des premiers juges.

LA CONTREBANDE
Louis Dupont, usinier à Gonnahem, avait été surpris à TOURCOING alors qu'il transportait cinq kilos de tabac de contrabande.

Le Tribunal Correctionnel de Lille l'a condamné à 2 mois de prison et 500 fr. d'amende.

La Cour confirme cette sanction en affirmant que la détention préventive de Dupont ne sera pas imputée sur la peine.

Georges Morel arrêté dans des circonstances identiques à WATTELOUS, et également condamné à 2 mois de prison et 500 francs d'amende, par le Tribunal de Lille, voit en appel sa peine confirmée.

Autre fraudeur condamné à LILLE, à 10 jours de prison et 1.987 fr. 50 d'amende à faire après avoir été condamné à la Cour lui octroya un mois de prison et confirme le taux de l'amende.

Albert Dieroux et Louis Zennovet, ont récolté, pour contrebände, à LILLE, le premier 15 jours de prison, le second 2 mois et tous deux également amendes de 1.449 francs.

La Cour élève à un mois la peine de Delour; elle confirme les autres clauses de jugement de Lille.

UN CAMBRIOLAGE A OUDOU
M. Vancottel, droguiste à Cugy, s'était rendu au hameau du Trépiot où se donnait une fête.

Lorsqu'il entra dans la soirée quelle ne fut sa surprise de constater que sa demeure avait été visitée par des cambrioleurs, qui avaient tout bouleversé et avaient dérobé une somme de 3.000 fr.

L'enquête de la gendarmerie permit de découvrir les cambrioleurs, deux Polonais, habitant la localité, Joseph Wojcik et Stanislas Przybycz.

Le Tribunal Correctionnel de Montreuil les condamna, Wojcik à un an de prison, Przybycz à six mois.

En appel, la Cour porta à un an et à 5 mois, celle de second.

L'IRASCIBLE BERGER
Clivio Laisabain, berger à Tardingham, frère de Darius Laignant, le mécanicien de Chemin de fer qui trouva une mort tragique sur sa locomotive...

Le Tribunal Correctionnel de Boulogne condamna l'irascible berger à 3 mois de prison et à 30 francs d'amende.

Le Tribunal Correctionnel de Valenciennes confirme le jugement de première instance, mais elle accorde le sursis au prévenu pour la prison.

Une seule Punaise
trouvée dans vos draps et, quelques jours après, vos lits et appartements en cercueil infestés !

Le Congrès à Lille
DE L'UNION DES VOIES FERRÉES ET DES TRANSPORTS AUTOMOBILES

L'Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles a organisé le premier des Compagnies de Tramways de France et les grandes Sociétés de Transports automobiles...

La séance d'ouverture et la première séance technique ont lieu à la Société Industrielle du Nord, rue de l'Hôpital Militaire, le jeudi 10 juin, à 15 h. 30.

Voici les grandes lignes du programme des deux journées :

Mardi 10. — Deuxième et troisième séances techniques et réception des congressistes par la Chambre de Commerce de Lille.

LES RÉPARATIONS AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'article 2, paragraphe 2, de la loi du 9 avril 1898 stipule que les ouvriers et employés dont le salaire annuel dépasserait 2.400 francs ne bénéficieraient des dispositions de la loi...

Le loi du 5 août 1920 a relevé de chiffres de base de 2.400 francs, qu'elle a portée à 4.500 francs.

Enfin, la loi du 8 juillet 1928, actuellement en vigueur depuis le 9 janvier 1927 a relevé de nouveaux chiffres en portant de 4.500 francs à 8.000 francs le chiffre primitif de base considéré dans son intégralité...

Le Comité d'organisation de cet important Congrès est présidé par M. L. Laherrière, Directeur des Tramways Electriques de Lille...

Le Comité d'organisation de cet important Congrès est présidé par M. L. Laherrière, Directeur des Tramways Electriques de Lille...

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'importance de la proposition, pour démontrer que la demi-réparation, déjà insuffisante, inscrite dans la loi du 9 avril 1928, ne joue plus actuellement le rôle de salaire moyen ou plus élevé...

Le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1928, modifié par la loi du 22 mars 1925, a été abrogé le 6 juillet 1928, dernière année rédigée.

Le chiffre annuel dépasse 15.000 francs, majorations ou allocations pour charges de famille non comprises, ne bénéficient de ces dispositions que pour le surplus et jusqu'à 25.000 francs...

AVANT D'ACHETER UN CARILLON OU UNE GABINETTE DE CHEMINÉE, visitez le Hall Exposition de la BIJOUTERIE AU CARILLON

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

LES RÉPARATIONS AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'article 2, paragraphe 2, de la loi du 9 avril 1898 stipule que les ouvriers et employés dont le salaire annuel dépasserait 2.400 francs ne bénéficieraient des dispositions de la loi...

Le loi du 5 août 1920 a relevé de chiffres de base de 2.400 francs, qu'elle a portée à 4.500 francs.

Enfin, la loi du 8 juillet 1928, actuellement en vigueur depuis le 9 janvier 1927 a relevé de nouveaux chiffres en portant de 4.500 francs à 8.000 francs le chiffre primitif de base considéré dans son intégralité...

Le Comité d'organisation de cet important Congrès est présidé par M. L. Laherrière, Directeur des Tramways Electriques de Lille...

Le Comité d'organisation de cet important Congrès est présidé par M. L. Laherrière, Directeur des Tramways Electriques de Lille...

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'importance de la proposition, pour démontrer que la demi-réparation, déjà insuffisante, inscrite dans la loi du 9 avril 1928, ne joue plus actuellement le rôle de salaire moyen ou plus élevé...

Le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1928, modifié par la loi du 22 mars 1925, a été abrogé le 6 juillet 1928, dernière année rédigée.

Le chiffre annuel dépasse 15.000 francs, majorations ou allocations pour charges de famille non comprises, ne bénéficient de ces dispositions que pour le surplus et jusqu'à 25.000 francs...

AVANT D'ACHETER UN CARILLON OU UNE GABINETTE DE CHEMINÉE, visitez le Hall Exposition de la BIJOUTERIE AU CARILLON

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Le Congrès de l'Épicerie
Les membres du Congrès National de l'épicerie qui se tiendront à Valenciennes, ont poursuivi leurs travaux.

Buvez Colmier-BADOIT source de santé eau minérale naturelle

L'ESTAMPILLE SUR LES ALLUMEURS A GAZ
La Fédération des Grands débits de Lille du Nord, nous communique :

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

Le loi des Finances du 31 mars 1921 a soulevé quelques difficultés d'application. Il a été demandé à les allumeurs à gaz formant veilles devaient être soumis à l'estampille.

SPORTIFS OU IREZ-VOUS AUJOURD'HUI ?

A VALENCIENNES. — 16 h. Gala au Stade de la Chapelle. Hockey, football, basket, etc.

A LENS. — Arrivée du rallye. Villon du Nord-Lens. — 8 h. 30. Départ de Valenciennes.

A CALAIS. — Rallye de Calais-Nord : course de côte du Grand Escalier.

A BULLY. — Finales de la Coupe d'Artois, organisée sous le patronage des Sports de Valenciennes.

A BOULOGNE. — Grand Prix Lillois. Valenciennes. — 8 h. : Grand Prix de Valenciennes.

A LILLE. — 14 h. : Réunion de la Ligue de la Région de Lille.

A SAINT-OMER. — 14 h. : Réunion du Vélo-Club.

A MALO. — Championnat du Nord Hippique. — 11 h. : courses sur l'Hippodrome du Croisé-Lacroix.

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LES LUTTES FÉDÉRALES ANNONCÉES POUR LE 7 JUILLET
Première catégorie : Hainaut, Hautmont (Poulter), Stambour (Dramais), à Soghe-Bois ; Sous-Joies (Bragin), Bruxelles-Saint-Gilles (Stein).

LE COIN DU PECHEUR LA PÊCHE EN ÉTANG

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...

La pêche en étang à laquelle doivent se rallier ceux qui veulent même quelques bonheurs journaliers au bord de l'eau pendant la période de fermeture légale...